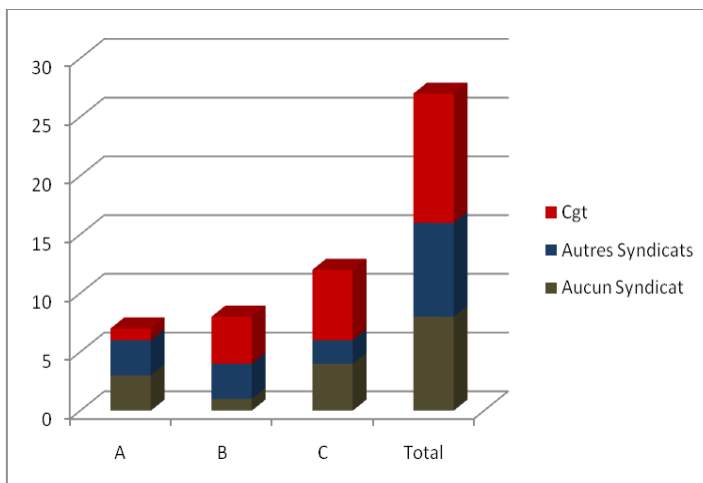


Juin 2014

La Cgt, la plus active et la plus efficace

Les élu-es Cgt, dès la fin des évaluations, ont été présent-es pour informer les agent-es sur la procédure des recours. Une aide leur a été apportée dès le recours auprès de l'Autorité Hiérarchique. Puis tout au long de la procédure jusqu'en CAPL, les élu-es Cgt ont travaillé avec les collègues pour l'amélioration de leur évaluation. Les résultats sont là :

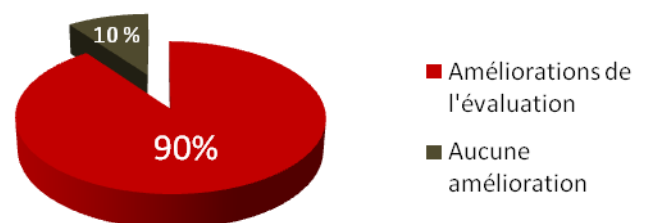


- 27 recours (A,B & C)
- 11 collègues ont demandé le soutien de la Cgt

La Cgt est donc le premier syndicat vers lequel se tournent les collègues pour les soutenir dans cette démarche de recours.

- Pour les dossiers confiés à la Cgt, 10 dossiers sur 11 ont obtenu des améliorations de leur évaluation.
- Pour les autres dossiers, 9 sur 16 ont obtenu une amélioration de leur évaluation.

Dossiers portés par la Cgt



Une évaluation sous estimée par les évaluateurs

Une évaluation légère

Nous avons constaté que certains évaluateurs et évaluatrices ne prennent pas la mesure des évaluations, l'importance sur la carrière et le moral des agent-es. Certains comptes-rendus sont vides et ne retracent pas l'ensemble de l'implication des agent-es tant dans la quantité que la qualité de leur travail.

72 mois non distribués

De plus, certains évaluateurs ne s'expriment pas lors des commissions d'harmonisation voire n'y vont même pas. Celles-ci ont pour but de répartir les mois non affectés à des services (ce qu'on appelle les « rompus ») que certains évaluateurs peuvent solliciter pour valoriser des agents-es de leur service en plus de leur dotation initiale.

Ce mépris de la part de quelques uns (que la CGT avait déjà dénoncé l'année dernière) est d'autant

plus inacceptable que de nombreux collègues travaillent dans des conditions de sous effectif structurel et chronique (situation qui risque malheureusement de s'aggraver à l'issue des CAP de mutation).

Il en résulte une réserve de 72 mois non distribués avant le recours en CAPL pour les catégories B & C ! L'administration nous a doctement expliqué que techniquement, il était un peu compliqué de gérer les « rompus » ce qui expliquerait ces dotations sous utilisées. L'explication nous semble un peu juste car ce phénomène ne se produit pas dans la catégorie A... ce qui prouve a contrario que les explications données par les RH aux chefs de service sont mieux reçues selon les catégories.

Heureusement, les dotations non distribuées sont stockées jusqu'à l'année prochaine.

N'hésitez pas à faire des recours

Dans un contexte d'austérité budgétaire, avec une 5ème année de gel du point d'indice, l'avancement d'échelon constitue le seul moyen de ne pas trop décrocher par rapport à la hausse du coût de la vie.

Allez-y

Il ne faut pas hésiter à déposer un recours en révision de son évaluation.

La Cgt vous aidera dans l'élaboration de vos recours.

Sur le nouveau dispositif, il faut rappeler que seuls les points ayant été soumis au recours hiérarchique peuvent ensuite être examinés en CAPL. Cette règle semble parfois oubliée, même pas des représentant-es du personnel.

AH

Par ailleurs, la possibilité d'avoir un entretien avec l'autorité hiérarchique n'a été utilisé que par un-e agent-e cette année, preuve que cette mesure rencontre que peu d'écho.

Recours en CAP Nationale

Nous rappelons également aux collègues que, s'ils n'ont pas obtenu totalement satisfaction en CAP Locale, ils peuvent faire un recours en CAP Nationale. Le délai prévu dans l'instruction pour faire ce recours est de deux mois à compter de la notification de la décision de la CAPL.

A titre pratique, le délai a été ramené à 15 jours !

Contactez vos élu-es CGT de Loire Atlantique qui vous aideront à rédiger votre recours et prendront contact directement avec vos élu-es CGT nationaux pour les aider à mieux défendre votre dossier.

Compte rendu des CAPL

La CAPL étant amenée à voter sur les propositions de l'administration, les élu-es CGT ont voté « pour » dès lors que les propositions répondaient à la demande des collègues.

Agentes & Agents

La réserve était composée d'un volume considérable de 13 bonifications à 1 mois et 12 à 2 mois !

Cette année, la CAPL a examiné 12 recours.

- 11 collègues demandaient une valorisation de 1 ou 2 mois selon les dossiers
- 2 collègues demandaient la modification d'appréciations littérales
- 4 collègues demandaient l'amélioration de leur profil croix

La CGT avait été mandatée par 6 collègues pour défendre leur dossier (5 dossiers ont obtenu des améliorations) . Elle est intervenue sur un dossier pour lequel aucun élu-e de la CAPL n'avait été sollicité-e mais il nous semblait que sa notation était injuste. Ce dossier a obtenu une bonification de 2 mois.

Après avis de la CAPL :

- 2 collègues ont obtenu une bonification d'un mois
- 3 collègues ont obtenu une bonification de deux mois
- 2 collègues ont vu leur profil croix amélioré
- 2 collègues ont vu la modification de l'appréciation littérale.
- 5 dossiers n'ont eu aucune modification

Contrôleuses & Contrôleurs

La réserve était composée d'un volume de 17 bonifications à 1 mois et 8 à 2 mois !

Cette année, la CAPL a examiné 8 recours.

- 7 collègues demandaient une valorisation de 1 ou 2 mois selon les dossiers
- 5 collègues demandaient la modification d'appréciations littérales
- 3 collègues demandaient l'amélioration de leur profil croix

La CGT avait été mandatée par 4 collègues pour défendre leur dossier, tous ont obtenu soit satisfaction complète soit des améliorations.

Après avis de la CAPL :

- 3 collègues ont obtenu une bonification d'un mois
- 2 collègues ont obtenu une bonification de deux mois
- 2 collègues ont vu leur profil croix amélioré
- 3 collègues ont vu la modification de l'appréciation littérale.
- 1 dossier n'a eu aucune modification

Inspectrices & Inspecteurs

Cette CAPL présidée par M. PINEAU puis par Mme ROGER s'est déroulée dans un climat particulièrement constructif et de grande écoute.

La réserve disponible pour la CAPL était de 2 bonifications de 1 mois et 1 bonification de 2 mois (pour les inspecteurs à l'échelon variable) ce que nous ne pouvons que regretter.

La situation des inspectrices et inspecteurs est bien différente de celle des autres collègues ...

En effet, 7 recours étaient soumis à l'avis de la commission : 3 concernaient des collègues à l'échelon terminal et 4 des collègues en échelon variable.

Pour leur part, les élus CGT avaient un seul dossier à soutenir (petit pourcentage par rapport à d'habitude!) mais il l'a été de manière positive.

3 dossiers étaient défendus par Solidaires et 3 dossiers n'étaient défendus par aucune organisation syndicale.

- 1 recours portait sur le profil croix, l'appréciation générale et l'absence de bonification/valorisation
- 2 recours portaient sur l'appréciation générale et l'absence de bonification/valorisation
- 4 recours portaient sur l'absence de bonification/valorisation

Après avis de la CAPL :

- 1 collègue a obtenu une bonification d'un mois
- 1 collègue a obtenu une valorisation d'un mois
- 1 collègue a obtenu une bonification de deux mois (et récupération du mois accordé initialement)
- 1 collègue a obtenu une valorisation de deux mois
- 1 collègue a obtenu une amélioration de son profil croix et de son appréciation générale
- 1 collègue a obtenu une mention d'encouragement
- 1 dossier n'a rien obtenu

Bien que 2 bonifications d'un mois (dont le mois récupéré) n'aient pas été attribuées, la CAPL a pleinement joué son rôle.

Vos représentant-es CGT Finances Publiques lors de ces CAPL

Catégorie A :

Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)

François BARILLOT (02 51 12 81 88)

Catégorie B :

Cécile HAURAY (02 51 12 86 06)

Geneviève DESTRADE (02 51 25 05 81)

Pierre-Yves GRELLIER (02 51 12 82 10)

Laurent LE CREURER (02 40 55 66 92)

Catégorie C :

Alain COLAS (02 51 25 05 87)

Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)



Contacter la CGT

- ▶ Cgt Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- ▶ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>